

Avant d'accepter une entreprise dans son univers de placement, la Banque Alternative Suisse (BAS) la soumet à une procédure de sélection à plusieurs niveaux. L'analyse de durabilité de la BAS tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (abrévés ESG). La BAS évalue l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société selon plus de 250 critères tirés de ses Principes de la politique de placement et de crédit. Il s'agit de critères d'exclusion, de critères d'encouragement et de critères d'évaluation positifs ou négatifs. Les exemples ci-après en donnent un aperçu. Ces critères ne sont pas exhaustifs et ne reflètent pas un classement.

## 1. Critères d'exclusion

En règle générale, la BAS exclut de son univers de placement les entreprises qui enfreignent des critères d'exclusion. Il existe des exceptions isolées pour les entreprises engagées dans une transition convaincante vers des modèles d'affaires plus durables. La BAS ne poursuit pas une approche « best in class », qui prend en compte les « meilleures » entreprises, même dans des branches d'activité non durables. En revanche, elle exclut entièrement des branches d'activité si des critères d'exclusion sont enfreints. Lorsque des fournisseurs ou la clientèle de l'entreprise examinée répondent à de tels critères, cela peut également conduire à une exclusion.

### Critères d'exclusion Environnement

- Destruction de zones naturelles protégées
- Menaces sur la diversité biologique, culturelle et ethnique
- Expérimentation animale pour les produits de consommation
- Énergie nucléaire et industrie de l'uranium
- Énergie fossile
- Industrie aéronautique, aérospatiale ou automobile et croisières touristiques qui recourent à des combustibles fossiles
- Génie génétique visant à manipuler plantes, semences ou animaux
- Produits alimentaires provenant de l'agriculture industrielle et textiles issus de la production conventionnelle (en ce qui concerne les matières premières)
- Entreprises produisant de l'énergie principalement à partir de biomasse de première génération
- Production et commerce de pesticides ou de produits chimiques industriels nocifs pour l'environnement
- Prestataires financiers qui soutiennent des entreprises et projets enfreignant des critères d'exclusion

### Critères d'exclusion Social

- Violation des droits humains fondamentaux
- Industrie de l'armement
- Pornographie dure
- Grandes entreprises pharmaceutiques sans stratégies d'accès aux médicaments pour les pauvres
- Recherche sur les embryons humains
- Clonage humain et animal
- Biopiraterie (Biopiracy)
- Accaparement des terres (land grabbing)
- Empêchement ou entraves massives à l'accès à l'eau
- Commercialisation de produits et services à potentiel d'addiction élevé (jeux de hasard, alcool, tabac)










### Critères d'exclusion Gouvernance d'entreprise

- Blanchiment d'argent systématique, corruption ou amendes de concurrence
- Travail des enfants et infraction aux conditions de travail de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- Non-reconnaissance de la liberté syndicale et de la négociation collective

## 2. Secteurs d'encouragement Critères d'encouragement

La BAS estime primordial comment une entreprise réalise un impact avec ses produits ou ses prestations : Les entreprises qui remplissent des critères d'encouragement ou qui sont actives dans un secteur d'encouragement BAS sont privilégiées lors de l'analyse et sont particulièrement recommandées. Les neuf secteurs d'encouragement s'appliquent à l'ensemble des activités commerciales de la BAS. En outre, la BAS applique plus de 50 critères d'encouragement pour l'analyse de durabilité dans les activités de placement. Ils découlent des secteurs d'encouragement et les concrétisent. Par exemple, le critère d'encouragement « Entreprises facilitant l'accès à l'eau » découle du secteur d'encouragement BAS « Coopération solidaire ». Les critères d'encouragement couvrent des thèmes particulièrement importants et ont donc plus de poids que d'autres critères d'évaluation positifs.

**Les secteurs d'encouragement de la BAS :**

 Formation et culture	 Mobilité durable
 Agriculture durable	 Modèles d'affaires durables
 Énergies renouvelables	 Inclusion sociale
 Santé et bien-être	 Coopération solidaire
 Habitat ou espace de travail durable	

**3. Critères d'évaluation positifs et négatifs**

Pour la BAS, ce n'est pas seulement le « quoi » (produits et prestations) qui compte, mais aussi le « comment » (processus et stratégies). À l'aide des critères d'évaluation positifs et négatifs, nous examinons la voie qu'emprunte une entreprise à long terme et si elle conçoit ses processus selon des critères sociaux, éthiques et écologiques.

	<b>positifs</b>	<b>négatifs</b>
<b>Critères d'évaluation Environnement</b> Pondération : 40 pour cent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ECO-conception (minimisation des ressources tout au long de la chaîne de création de valeur)</li> <li>- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de ressources</li> <li>- Recours à des technologies efficaces</li> <li>- Initiatives visant à éviter le plastique dans les produits, la production ou les emballages</li> <li>- Coopération avec des modes de transport respectueux de l'environnement</li> <li>- Assurances proposant des primes écologiques ou sociales incitatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation relative des émissions carbone</li> <li>- Utilisation de nanoparticules dans les aliments ou dans les emballages</li> <li>- Fabrication et commerce de fourrures</li> <li>- Entreprises pratiquant des sports motorisés</li> <li>- Production d'énergie principalement en recourant à de l'énergie nucléaire ou des combustibles fossiles</li> <li>- Production d'équipements informatiques avec obsolescence programmée ou impossibilité de remplacer les pièces d'usure</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation Social</b> Pondération : 40 pour cent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit/Certification des fournisseurs selon les critères du UN Global Compact</li> <li>- Nombre supérieur à la moyenne de places de travail pour personnes psychologiquement ou physiquement défavorisées</li> <li>- Établissements financiers qui recourent à des produits dérivés uniquement pour couvrir des transactions liées à l'économie réelle</li> <li>- Directives de conformité concernant les tests de médicaments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Xénotransplantation</li> <li>- Rendements excessifs dans le secteur de la santé</li> <li>- Établissements financiers qui n'ont pas signé de normes de compliance reconnues sur le plan international</li> <li>- Absence de stratégie pour limiter le gaspillage alimentaire dans le secteur concerné</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation Gouvernance d'entreprise</b> Pondération : 20 pour cent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence générale et selon les normes GRI</li> <li>- Stratégies en matière de soutien aux familles et d'équilibre entre vie professionnelle et privée</li> <li>- Stratégies de diversité et politique du genre active</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de transparence des salaires des dirigeant-e-s</li> <li>- Blanchiment d'argent et corruption (cas isolés)</li> <li>- Lobbying excessif</li> <li>- Évasion fiscale massive</li> </ul>